

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2025/067 du mardi 18 mars 2025

Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Commune s'est portée candidate, dans le cadre de l'édition 2024-2025 de l'appel à projets ANET (archivage numérique en territoires), à l'octroi d'une subvention destinée à soutenir la mise en place d'une étude préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique,

CONSIDÉRANT que le SIAF (Service Interministériel des Archives de France) a notifié, par mail en date du 27 novembre 2024, l'attribution à la commune de Ris-Orangis d'une subvention,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE DEMANDER auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France l'octroi de la subvention d'un montant de 5 832 €, notifiée au titre de l'édition 2024-2025 de l'appel à projets ANET.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **28 MARS 2025**

Publié le : **28 MARS 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 18 mars 2025.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20250318-2025067-DE
en date du 28/03/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025067

2025/